

Le recrutement, l'intégration de nouveaux assistants et les entretiens des collaborateurs sont des activités qui peuvent être, en partie, déléguées. Mais il faut connaître quelques fondamentaux RH que cette formation permettra d'acquérir.

## Contribuer au processus RH de votre établissement de soins vétérinaires

🕒 28 heures

📧 Contacter votre référent : [handicap@apform.fr](mailto:handicap@apform.fr)

💶 Tarifs et modalités de prise en charge, nous consulter

### Objectifs pédagogiques

- Analyser une fiche de poste
- Publier une annonce d'emploi conforme
- Collaborer aux entretiens : recrutement, annuel et professionnel
- Créer un plan d'intégration, avec l'utilisation d'outils adaptés

### Pour qui ?

Salariés non vétérinaires d'ESV exerçant ou étant amenés à exercer des missions en gestion du personnel/ animation/organisation du travail

### Prérequis

Au moins un an d'expérience équivalent temps plein. Les formations doivent être suivies dans l'ordre calendaire.

### Modalités d'évaluation

Quiz à l'issue de chaque journée de formation

### Méthodes mobilisées

- Concepts clés du management
- Mise en situation sur des cas concrets vécus en clinique.
- Supports écrits remis aux participants pour chaque séquence de formation.
- Présentation visuelle interactive, quiz formatifs

### Formateur

- Expert en ressources humaines et connaissant ou issu de l'univers vétérinaire

### Compétences visées :

- ✓ Appliquer la réglementation du droit du travail afin d'assister le responsable de l'ESV dans la gestion du personnel.
- ✓ Participer au recrutement et à l'intégration des auxiliaires vétérinaires
- ✓ Assister le responsable de l'ESV dans les entretiens professionnels et d'évaluation des auxiliaires vétérinaires

### Contenu de la formation :

- I Tout savoir sur : Les éléments de Droit du travail appliqués en ESV : e-learning
- I Participer au recrutement des auxiliaires vétérinaires
- I L'intégration des auxiliaires vétérinaires
- I Conduire les entretiens des membres de son équipe

À l'issue de chaque formation, une attestation de formation et un certificat de réalisation seront délivrés par APFORM.